MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
Direction Générale de la Création Artistique (D.G.C.A.) – Délégation Théâtre
62, rue Beaubourg - 75003 PARIS
Adresse postale : 182 rue Saint-Honoré – 75001 Paris

AIDES POUR LES ARTS DE LA RUE

MODE D'EMPLOI

La Direction Générale de la Création Artistique (D.G.C.A.) du Ministère de la Culture et de la Communication subventionne les projets de création des arts de la rue au titre de :

- **L'aide à la résidence de production**. Ces projets peuvent notamment impliquer un travail dans des lieux de création ou de diffusion du spectacle vivant, qu'il s'agisse de lieux spécifiques aux arts de la rue ou de lieux à vocation plus large. Un document attestant le partenariat avec la structure d'accueil en résidence doit être fourni.
- **L'aide à la résidence d'artistes**. Ces aides visent notamment à soutenir les projets de création comportant une collaboration d'artistes extérieurs (plasticiens, metteurs en scène, chorégraphes, musiciens…).

Les critères d'éligibilité

Ces aides concernent des projets de création pluridisciplinaires prenant en considération l'espace public, présentés par des structures professionnelles de création et notamment des compagnies des arts de la rue, ayant déjà créé et diffusé deux spectacles au minimum.
Une compagnie ayant bénéficié d'une aide soit à la résidence d'artistes, soit à la résidence de production ne peut solliciter à nouveau ces types d'aides l'année suivante. Ces aides ne sont pas cumulables avec une aide Écrire pour la Rue, obtenue la même année sur le même projet.

La commission nationale consultative

La commission nationale consultative pour les arts de la rue est chargée d'examiner les demandes d'aide présentées et d'émettre un avis sur celles-ci. Elle se réunit, à cet effet, une fois par an.

Les membres de la commission nationale consultative pour les arts de la rue sont nommés par arrêté du Ministère de la culture et de la communication, pour une durée de deux ans renouvelable une fois. Les membres sont choisis parmi les artistes, les programmateurs, les diffuseurs et les personnalités du secteur. Les représentants d'autres administrations publiques subventionnant les arts de la rue peuvent être invités à assister aux travaux de la commission. La décision finale d'attribution de la subvention et son montant relèvent de la D.G.C.A.

La composition de la commission nationale pour les aides à la résidence d'artistes ou de production – arts de la rue 2011 est en cours. La liste des membres sera communiquée sur simple demande, dès qu'elle sera arrêtée.

Le formulaire ci-joint doit être complété et retourné, accompagné des pièces administratives et des documents artistiques requis pour l'étude de votre projet de création, au :

Ministère de la culture et de la communication
Direction Générale de la Création Artistique - Délégation au Théâtre
A l'attention d'Elena Dapporto
182 rue Saint-Honoré
75001 Paris

DERNIER DELAI DE REMISE DES DOSSIERS :
21 JANVIER 2011
REUNION DE LA COMMISSION – SEANCE DELIBERATIVE : MARS 2011
COMMUNICATION DES RESULTATS : AVRIL 2011

FICHE SYNTHETIQUE

NOM DE LA COMPAGNIE :.....

Adresse (siège social) **:**. .....

.....

Adresse courrier si différent du siège social : .....

.....

CONTACT : ..... **Tél.** ..... **Fax :** .....

émail :..... **portable :** .....

DATE DE CREATION DE LA COMPAGNE (selon les statuts) : .....

n° SIRET : ..... / ..... / ..... /...../ **N° de licence entrepreneur** : .....
Valable jusqu'au : .....

TITRE DE LA CREATION (objet de cette demande) : .....

DIRECTEUR ARTISTIQUE DE LA CREATION : .....

AUTRES COLLABORATEURS ARTISTIQUES : .....

.....

NOMBRE TOTAL D'ARTISTES IMPLIQUES: .....

Vous postulez pour (cochez votre choix) : /_/ aide résidence d'artistes /_/ aide résidence de production

DATE ET LIEU DE LA PREMIERE REPRESENTATION : .....

PRINCIPAUX COPRODUTEURS : .....

.....

TOURNEE ENVISAGEE: .....

.....

.....

TOTAL DU BUDGET DE LA CREATION : ..... euros
MONTANT DE L'AIDE SOLLICITEE A LA D.G.C.A.
au titre de l'aide à la résidence d'artiste ou de production : ..... euros

Sollicitez-vous d'autres aides du Ministère de la Culture pour cette création ? (si oui, précisez lesquelles)

DGCA : .....

DRAC : .....

Avez-vous déjà obtenu des aides du Ministère de la Culture pour cette création ou pour des créations précédentes ? (si oui précisez l'année, le titre de la création et les montants des aides) :

DGCA : .....
DRAC : .....

RESUME DU PROJET

Cette fiche est une note de synthèse par rapport au dossier artistique que vous annexerez au présent formulaire. Elle est transmise à l'ensemble des membres de la commission. Remplissez-la attentivement, en précisant notamment les intentions artistiques et le propos qui fondent le projet de création, comment celui-ci s'inscrit dans le parcours de la compagnie et dans sa démarche, la prise en compte de l'espace public et la relation au public, l'équipe artistique impliquée, le dispositif scénique, s'il s'agit d'un spectacle en fixe ou en déambulatoire, d'une installation… Ce sont ces éléments qui seront pris en considération pour l'évaluation de votre projet.

Fait à……. Le ……

Signature

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'ETUDE DU DOSSIER
A joindre à la fiche synthétique

1 – DOCUMENTS ARTISTIQUES ET FINANCIERS
(en trois exemplaires)

- **La présentation succincte de la compagnie et de son parcours** (principes fondateurs, démarche artistique générale, les spectacles déjà créés, les éventuels partenariats structurels, les principaux lieux de diffusion).

- **Un descriptif détaillé du projet de création artistique**, objet de la présente demande, ainsi que de ses **conditions de production**.

- **Planning prévisionnel de tournée de la création**.

Et tout autre document que vous jugerez utile de présenter à la commission : revues de presse, vidéos, CDRom, DVD...

- **Un budget prévisionnel de la création TTC**, équilibré (le total des charges égal au total des produits), **faisant paraître le montant de l'aide sollicitée à la DGCA.**
- **Précisez les rémunérations de l'équipe.**
- Utilisez, si besoin, le modèle ci-joint.

Attention : l'aide demandée à la DGCA ne peut être la seule ressource du montage financier du projet. Faire paraître dans la ventilation des produits les autres ressources de financement (autres aides publiques, coproductions éventuelles, recettes propres…).

2 – DOCUMENTS ADMINISTRATIFS
(en deux exemplaires)

- **RIB ou un RIP**
- **n° de SIRET**
- **Copie des statuts et parution au JO**
- **Composition du conseil d'administration et du bureau**

Ce formulaire est un document permettant de vérifier l'éligibilité de votre demande et de fournir à la commission des éléments d'évaluation. Si votre projet est retenu pour une aide et que vous êtes constitués en association, vous devrez remplir un autre formulaire, intitulé « demande de subvention » (formulaire cerfa n°12156*03) qui servira à l'instruction administrative de votre subvention.

Avant la séance délibérative de la commission, la fiche synthétique est distribuée à l'ensemble des membres de la commission et chaque dossier est attribué, par tirage au sort, à deux rapporteurs, membres de la commission. Au moment de la séance délibérative de la commission nationale chaque dossier est présenté par les deux membres rapporteurs. Il est également donné lecture de l'avis émis par le conseiller en DRAC qui suit la compagnie. Après débat, la commission vote sur un avis favorable ou défavorable concernant la demande d'aide. Cet avis est consultatif. C'est ensuite la DGCA qui décide les attributions des aides et leurs montants.

Les aides à la résidence d'artistes ou résidence de production pour les arts de la rue sont cumulables avec les aides à la production dramatique en DRAC. A l'étude du dossier, nous considérons l'apport global demandé au Ministère de la culture et de la communication, tout type d'aides confondues. Un suivi avec les DRAC permet de mieux pondérer chaque aide éventuellement obtenue.

Merci de bien respecter le nombre d'exemplaires des documents demandés.

Contacts à la DGCA pour tout renseignement complémentaire :
Elena Dapporto, chargée de mission arts de la rue et arts du cirque
Tél. 01 40 15 89 52 / fax 01 40 15 88 21 / e-mail : elena.dapporto@culture.gouv.fr
Anne Bessero, gestionnaire, suivi des engagements des subventions
Tél. 01 40 15 88 82 – fax 01 40 15 88 21 / e-mail : anne.bessero@culture.gouv.fr

MODELE DE BUDGET PREVISIONNEL DE CREATION

CHARGES		**PRODUITS**	
TOTAL ACHATS (décors, costumes, frais de régie…)		TOTAL SUBVENTIONS	
		Aide D.G.C.A. demandée Autres subventions	
TOTAL SERVICES EXTERIEURS (locations, assurances…)		TOTAL COPRODUCTIONS	
TOTAL AUTRES SERVICES EXTERIEURS (honoraires, communication, missions, téléphone, frais postaux…)		TOTAL RECETTES PROPRES (apports de la compagnies, retour sur vente première exploitation…)	
TOTAL SALAIRES		AUTRES PRODUITS	
Détaillez les rémunérations de l'équipe Charges sociales			
AUTRES CHARGES (taxes et impôts,…)			
TOTAL CHARGES		**TOTAL PRODUITS**	

Budget équilibré : Total charges = Total produits